

Séance en date du 28 février 2025 à 20h30

Date de la convocation : 20 février 2025

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 11

Présents : FORESTIER Daniel, DUCOING Guy, GROS Anne, REINHART Thierry, ROCHER Bernard, FONLUPT Evelyne, MERLE Olivier, COTTE Jean-Michel, BOUCHE Vincent, BATISSE Quentin, MULLER Frédéric

Absentes excusées : TERME Christine, FARCE Patricia, POUTIGNAT Maryse,

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.

En l'absence de remarques particulières, le procès-verbal du 24 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- Approbation comptes administratifs 2024
- Approbation des comptes de gestion 2024
- Affectation des résultats
- Adhésion au CLIC
- Participation 2025 à la mission locale
- Avis réglementation des boisements
- Avis projet d'arrêté ZAER
- Achat de chaînes tracteur
- Devis replantation parcelle C985 / Pacros
- Devis Pichoir : club Pétanque
- Reprise concession GOGLIA
- Vente parcelle antenne relais
- Annulation délibération RIFSEEP

Secrétaire de séance : Bernard ROCHER

N° 1 : Adhésion CLIC 2025.....	2
N° 2 : Participation 2025 à la Mission Locale	2
N° 3 : Règlementation des boisements : avis du conseil municipal	2
N° 4 : Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – avis conforme sur le projet d'arrêté préfectoral arrêtant la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER), en application de l'article L141-5-3 III du Code de l'énergie.....	3
N° 5 : Achat chaînes tracteur.....	3
N° 6 : Approbation du devis de EIRL PICHOIR Antoine.....	3
N° 7 : Annulation délibération RIFSEEP du 6 décembre 2024.....	4

N° 8 : Approbation des comptes administratifs 2024	4
Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2024	6
Budget eau : Approbation du compte de gestion 2024	6
Budget général : Approbation du compte de gestion 2024	6
Budget assainissement : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2024	6
Budget Eau : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2024	6
Budget Général : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2024 .	7

N° 1 : Adhésion CLIC 2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de renouvellement d'adhésion au CLIC pour l'année 2025. Montant de l'adhésion 50 €.

Le Conseil Municipal unanime renouvelle son adhésion au CLIC pour l'année 2025.

N° 2 : Participation 2025 à la Mission Locale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le directeur de la Mission Locale du Livradois-Foréz lui a adressé un courrier de demande participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal unanime décide de participer à hauteur de 1,25 € par habitant x 566 habitants soit 707,50 €.

N° 3 : Règlementation des boisements : avis du conseil municipal

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 20 janvier 2025, M. le Président du Conseil Départemental a invité le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements. M. Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil Départemental est en cours sur la commune.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil départemental.

L'enquête publique correspondante s'est tenue du 28 octobre 2024 au 02 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté, et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de St Ferréol des Côtes.

N° 4 : Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – avis conforme sur le projet d'arrêté préfectoral arrêtant la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER), en application de l'article L141-5-3 III du Code de l'énergie.

Le Maire explique que cette loi vise à assurer l'acceptabilité locale de l'accélération du déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la préservation des enjeux agricoles, environnementaux, paysagers et patrimoniaux.

Il rappelle que le conseil municipal s'est réuni à cette fin en date du 27 septembre 2024 pour délibérer en faveur de la création de zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le conseil municipal, après avoir constaté et validé collectivement la liste communale des zones d'accélération des énergies renouvelables publiée sur le site internet des services de l'État à l'adresse <https://planification.climat-energie.gouv.fr/>, atteste de la conformité entre les zones inscrites à l'arrêté préfectoral et celles proposées par délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime :

- **EMET UN AVIS CONFORME** au projet d'arrêté préfectoral ;

N° 5 : Achat chaines tracteur

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis établi par VULCO Courpière pour l'achat de chaînes pour le tracteur : Montant 2 345 € TTC.

Il rappelle l'obtention de la subvention du Conseil Départemental de 800 €.

Le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à signer le devis et à inscrire la somme au budget 2025.

N° 6 : Approbation du devis de EIRL PICHOT Antoine

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Club de pétanque de St Ferréol qui souhaite le remplacement d'1 fenêtre châssis dans le bâtiment des boules.

Un devis a été établi par l'EIRL PICHOT Antoine pour la somme de **800 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à signer ce devis.

N° 7 : Annulation délibération RIFSEEP du 6 décembre 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Sous-Préfecture en date du 10 février 2025 : l'attribution du RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emplois (agent de maîtrise) nécessite la consultation du comité social territorial, en ce qu'il modifie les critères d'attribution afférents à la politique indemnitaire de la collectivité.

Le Comité Social Territorial n'ayant pas été consulté, il convient d'annuler la délibération du 6 décembre 2024.

Le projet de délibération est à envoyer au CST qui se réunit le 1^{er} avril 2025.

Une nouvelle délibération sera prise après cet avis.

Le Conseil Municipal unanime prend acte de cette décision.

N° 8 : Approbation des comptes administratifs 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUCOING Guy délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur FORESTIER Daniel, Maire, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FCT		INVT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

CA PRINCIPAL -

Résultats reportés		196 089.91	35 913.95		35 913.95	196 089.91
Opérations de l'exercice	348 691.13	425 372.36	168 148.75	114 545.67	516 839.88	539 918.03
TOTAUX	348 691.13	621 462.27	204 062.70	114 545.67	552 753.83	736 007.94
Résultats de clôture		272 771.14	89 517.03			183 254.11
Restes à réaliser			20 121.00	47 704.00	20 121.00	47 704.00

TOTAUX CUMULES	348 691.13	621 462.27	224 183.70	162 249.67	572 874.83	783 711.94
RESULTATS DEFINITIFS		272 771.14	61 934.03			210 837.11

**COMPTE
ANNEXE - EAU**

Résultats reportés		28 086.71		41 123.77		69 210.48
Opérations de l'exercice	47 150.28	53 170.97	24 208.19	13 725.12	71 358.47	66 896.09
TOTAUX	47 150.28	81 257.68	24 208.19	54 848.89	71 358.47	136 106.57
Résultats de clôture		34 107.40		30 640.70		64 748.10
Restes à réaliser			120 242.00	50 842.00	120 242.00	50 842.00
TOTAUX CUMULES	47 150.28	81 257.68	144 450.19	105 690.89	191 600.47	186 948.57
RESULTATS DEFINITIFS		34 107.40	38 759.30		4 651.90	

**COMPTE
ANNEXE- ASST**

Résultats reportés		5 424.89		92 705.43		98 130.32
Opérations de l'exercice	44 727.57	43 372.45	3 964.00	24 245.00	48 691.57	67 617.45
TOTAUX	44 727.57	48 797.34	3 964.00	116 950.43	48 691.57	165 747.77
Résultats de clôture		4 069.77		112 986.43		117 056.20
Restes à réaliser			58 145.00	0.00	58 145.00	0.00
TOTAUX CUMULES	44 727.57	48 797.34	62 109.00	116 950.43	106 836.57	165 747.77
RESULTATS DEFINITIFS		4 069.77		54 841.43		58 911.20

Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2024 du budget assainissement, établi par le comptable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget assainissement 2024.

Budget eau : Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2024 du budget eau, établi par le comptable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget eau 2024.

Budget général : Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2024 du budget général, établi par le comptable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget général 2024.

Budget assainissement : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2024 ce jour, le 28 février 2025 conforme au compte de gestion du receveur municipal,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de 2024

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 4 069,77 €

Constatant qu'il n'y a pas de besoin de financement pour l'investissement.

Décide le report à nouveau de :

4 069,77 € au compte de fonctionnement 002

Budget Eau : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2024 ce jour, le 28 février 2025 conforme au compte de gestion du receveur municipal,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de 2024,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 34 107,40 €

Constatant qu'il y a un besoin de financement pour l'investissement de 38 759,30 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

34 107,40 € au compte d'investissement 1068

Décide le report à nouveau de :

0 € au compte de fonctionnement 002

Budget Général : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2024 ce jour, le 28 février 2025 conforme au compte de gestion du receveur municipal,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de 2024,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 272 771,14 €

Constatant qu'il y a un besoin de financement pour l'investissement de 61 934,03 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

61 934,03 € au compte d'investissement 1068

Décide le report à nouveau de :

210 837,11 € au compte de fonctionnement 002

Divers :

- Devis replantation parcelle C985 – Pacros : revoir l'essence
- Reprise concession GOGLIA : impossible de rétrocéder à la commune. Procédure uniquement possible par le titulaire de la concession (à reprendre lors d'une procédure de reprise ultérieure)
- Vente parcelle antenne relais : Demande d'achat par ON TOWER : à l'unanimité le conseil ne souhaite pas vendre cette parcelle
- Réponse AMF DAPZOL/THIOLAT : faire un plan d'alignement général sur la commune : procédure longue et complexe
- Début des travaux AEP le 17/2/2025
- Lettre d'André Chassaigne aux élus concernant le transfert eau/Asst

Le Maire, Daniel FORESTIER



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a small flourish.